

Paris, le 20 juillet 2022

*Nos références : 31/2022/MJ/BL*

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris bonne note de votre engagement exprimé lors de la conférence salariale du 28 juin dernier de réunir les organisations représentatives à l'automne, pour faire le bilan des premières mesures d'urgence prises afin de tenir compte des impacts de l'inflation sur la grille de rémunération des agents publics, fonctionnaires et contractuels.

Alors qu'une prochaine hausse du SMIC est annoncée pour les prochains jours, la CFDT appelle une nouvelle fois l'attention du Gouvernement sur la nécessité de tenir compte de cette hausse. Depuis le printemps 2021, il en est ainsi. Vous pouvez compter sur notre vigilance pour que l'indice minimum continue d'être indexé sur le SMIC, lui-même indexé sur l'inflation.

Dès lors, et dans le seul cadre de cette « revoyure » que nous ne confondons pas avec les travaux à venir sur les perspectives salariales, la CFDT tient à rappeler ses attentes dans le cadre de l'urgence liée à l'inflation, pour l'ensemble des agents publics, tous statuts et catégories confondus, quel que soit le versant auquel ils sont rattachés :

- Prise en compte du SMIC de manière pérenne en indice (et non sous forme d'indemnité différentielle) et relèvement à l'identique du minimum de traitement avec application immédiate pour l'ensemble des agents contractuels.
- Restauration d'amplitudes de carrière valorisantes, particulièrement pour les agents de catégorie C. La CFDT l'a dit, il ne sera pas possible de laisser passer l'année 2022 avec de nouvelles dégradations liées aux hausses successives à venir du SMIC.
- Maintien de la reconnaissance des niveaux de qualifications exigés lors des recrutements (seuls quatre points séparent aujourd'hui le premier indice de la catégorie C de celui de la catégorie B), et valorisation des débuts de carrière. Les agents de catégorie A sont recrutés à un niveau de traitement supérieur de seulement 184 euros bruts au minimum de traitement.

Monsieur Stanislas GUERINI  
Ministre de la transformation et de la Fonction publiques  
Hôtel Rothelin-Charolais  
101 rue de Grenelle  
75700 PARIS

.../...

**Confédération Française Démocratique du Travail**

Union des Fédérations CFDT des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19  
Tél. 01 56 41 54 40 – Email [uffa@uffa.cfdt.fr](mailto:uffa@uffa.cfdt.fr) – [treso.compta@uffa.cfdt.fr](mailto:treso.compta@uffa.cfdt.fr)

- Enfin, et nonobstant les mesures législatives en discussion sur le pouvoir d'achat, la CFDT tient à rappeler que l'ensemble des agents subissent l'inflation et que seule une nouvelle mesure générale sera de nature à revaloriser les rémunérations. À ce stade, seule une nouvelle hausse de la valeur du point pourra répondre aux conséquences de l'inflation inédite pour l'ensemble des agents publics.

La CFDT se tient prête à tout échange complémentaire sur l'ensemble de ses propositions, et restera mobilisée avec les agents qu'elle représente pour la défense de leur pouvoir de vivre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre respectueuse considération.

Mylène JACQUOT,



Secrétaire générale